

Étaient présents : BOUYALA R. – MAURRAS F. – ROUAT P. – BRIL N. – FRANCO L. – FOURESTIER D. – COLIN C. – ALLEL A. – CLAUSSON C. – SARNIGUET C. – MALAFOSSÉ A. – CARON D. – OLLIER B. – JALICOT L. – ASTRUC J. – SICARD M. – GAL C.

Absents excusés : DENOYELLE B. – FERRERES R.

Absents : /

Deux procurations sont régulièrement enregistrées :

- Mme Bernadette DENOYELLE à Mme Patricia ROUAT
- M. Romain FERRERES à M. Nicolas BRIL

Mme Léa FRANCO est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et donne donc lecture de l'ordre du jour de la séance :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2022**
- **Information du conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article 2122-22 du CGCT**
- 1. **Finances : Compte de Gestion 2021**
- 2. **Finances : Compte Administratif 2021**
- 3. **Finances : Affectation du résultat 2021**
- 4. **Finances : Contributions directes 2022**
- 5. **Finances : Budget Primitif 2022**
- 6. **Sécurité : Police pluri communale**
- 7. **Patrimoine : Acceptation de don**
- 8. **Patrimoine : Action 8000 arbres par an pour l'Hérault - Acceptation cession pour aménagement d'espaces communs**
- 9. **Environnement : Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public**
- 10. **CAHM : Avis sur le projet de Schéma Régional des Carrières**
- 11. **Questions diverses**

❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2022

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

❖ Information du conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article 2122-22 du CGCT

- **DÉCISION MUNICIPALE N° 2022-01 du 31 janvier 2022** : Demande attribution DETR pour le projet de réalisation d'un équipement sportif (terrain de padel).
- **DÉCISION MUNICIPALE N° 2022-02 du 31 janvier 2022** : Demande attribution DETR pour le projet de réaménagement et requalification de l'espace urbain en entrée de village avec dés-imperméabilisation du sol.
- **DÉCISION MUNICIPALE N° 2022-03 du 1^{er} février 2022** : Tarifs Régie Service d'Accueil Périscolaire (création du tarif pour les sorties Ados).
- **DÉCISION MUNICIPALE N° 2022-04 du 11 février 2022** : Convention avec la commune de Nizas pour l'accueil des enfants à l'ALSH.

M. le Maire introduit la séance :

Il y a 2 ans et sept jours que les électeurs ont par leurs votes décidé la composition de cette assemblée municipale.

Le 15 mars 2020 débutait une crise sanitaire, une pandémie avec toutes les conséquences que nous savons, celles que nous avons vécues et souvent même subit. L'installation de notre conseil avait été retardé au 23 mai 2020.

Nous attendions tellement la levée des contraintes liées à cette situation et la sortie d'une longue période anxiogène et voilà que la guerre est déclenchée par la Russie de Vladimir POUTINE contre l'Ukraine et elle engendre de nouvelles angoisses et déjà une situation économique incertaine.

Ce soir, nous allons décider des prévisions d'engagements des finances communales pour l'année 2022. C'est le troisième budget primitif que nous examinons ensemble.

Je vais vous proposer un budget ambitieux qui s'inscrit dans le cadre de tous nos engagements électoraux notamment ceux de la maîtrise des finances communales et de la fiscalité.

Nous devons poursuivre notre mission avec la même vigilance qui toujours été notre ligne directrice. Merci à tous ceux élus et agents qui s'impliquent à la réussite de ce projet pour notre village.

1. Compte de Gestion 2021

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Le compte de gestion, établi par le comptable reprend l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021. Il est conforme au compte administratif.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Compte Administratif 2021

Rapporteur : Caroline SARNIGUET

Le compte administratif est l'état des dépenses et des recettes réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre d'un exercice comptable.

Mme SARNIGUET, rapporteuse, présente le compte administratif 2021 et demande au Conseil de l'approuver.

Fonctionnement

Réalisations 2021 + report 325.730,95 €

Investissement

Réalisations 2021 + report 167.174,23 €

M. le Maire sort et ne prend pas part au vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Affectation du résultat 2021

Rapporteur : Rémi BOUYALA

M. le Maire propose d'affecter la totalité du résultat de clôture du compte administratif 2021 d'un montant de 325.730,95 au compte R 002 « Report en fonctionnement ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Contributions directes 2022

Rapporteur : Rémi BOUYALA

M. le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité directe (inchangés depuis 2011) :

- Taxe sur le foncier bâti 39,25 % (commune 17,80 % - département 21,45 %)
- Taxe sur le foncier non bâti 75,05 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Budget Primitif 2022

Rapporteur : Rémi BOUYALA

Le budget primitif 2022 est voté par nature, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Le budget est présenté à l'assemblée.

Fonctionnement

Recettes	1 626 621,26 €
Dépenses	1 626 621,26 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Avant d'aborder le budget de la section d'investissement, M. le Maire présente à l'assemblée les principaux projets d'investissement pour l'exercice 2022 ainsi que les subventions susceptibles d'être allouées à la commune. Il précise que la réalisation des opérations est conditionnée par l'obtention des subventions.

Investissement

Recettes	2 185 900,00 €
Dépenses	2 185 900,00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Police pluri communale

Rapporteur : Nicolas BRIL

Le rapporteur rappelle la mise en œuvre d'un service de police pluri communale avec la commune de Saint Pons de Mauchiens depuis le 1^{er} octobre 2021.

La commune de Aumes a fait part de sa volonté d'adhérer au dispositif par délibération du lundi 21 février 2022.

Il convient donc de mettre en œuvre une nouvelle convention intégrant la commune de Aumes et d'autoriser M. le Maire à signer cette nouvelle convention à 3 communes, développant le service de police pluri communale sur le territoire de Aumes à compter du 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (1 abstention de M. GAL)

7. Acceptation de don

Rapporteuse : Patricia ROUAT

M. Eric MONBARBUT, acquéreur de la maison de Mme Jacqueline DEJEAN a fait part à la commune de son souhait de donner les œuvres de celle-ci qui sont en sa possession. Les héritiers de Mme DEJEAN sont favorables à cette donation.

M. MONBARBUT conditionne cette donation à la mise en valeur des œuvres.

Le conseil est donc sollicité pour :

- Accepter cette donation,
- Proposer les modalités de valorisation des œuvres.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. Action 8000 arbres par an pour l'Hérault - Acceptation cession pour aménagement d'espaces communs

Rapporteur : Alain MALAFOSSE

Dans le cadre de l'opération du conseil départemental : 8000 arbres par an pour l'Hérault, la commune peut bénéficier d'un don d'arbres pour les espaces publics.

Les arbres seront plantés en collaboration avec le service espaces verts de la CAHM sur les aménagements suivants :

- 5 chênes et 5 érables viendront compléter l'arborétum du bassin du Bellevue,
- 3 chênes remplaceront les pins sur l'espace verts des Genêts d'Or ; 1 albizzia et des genêts seront plantés sur l'îlot central.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. Expérimentation de l'extinction de l'éclairage public

Rapporteur : Rémi BOUYALA

M. le Maire rappelle la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et l'insécurité, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité. De même, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Il rappelle la réunion d'information publique qui s'est tenue le mardi 15 mars 2022 à la salle polyvalente et qui s'est terminée par une expression majoritaire favorable à la mise en œuvre de cette extinction.

Il propose donc d'adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit, et demande à l'assemblée de lui donner délégation pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public. Il précise que cette interruption de l'éclairage public se fera à titre expérimental et pour une période de 12 mois à compter du 15 avril 2022, sur le territoire de la commune, de 00h00 à 5h00 toutes les nuits. Les horaires seront adaptés lors des événements festifs organisés par la commune.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (1 vote contre Mme CLAUSSON)

10. CAHM avis sur le projet de Schéma Régional des Carrières

Rapporteur : Rémi BOUYALA

M. le Maire expose au conseil que dans le cadre de la saisine par le préfet, les élus ont à se prononcer sur le projet de schéma régional des carrières (schéma qui devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme).

Il propose que les projets d'exploitation des carrières sur le territoire de la commune :

- Démonstrent l'intérêt public majeur du projet,
- S'intègrent dans les projets de territoire à l'échelle intercommunale et communale,
- Prennent rigoureusement en compte les enjeux urbains, agricoles, de biodiversité et paysagers.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (2 votes contre Mme ASTRUC et M. SICARD)

11. Questions diverses

- Annie ALLEL fait le point sur l'avancement du projet des jardins familiaux (une réunion a été organisée avec les 8 candidats pour préparer la création d'une association pour la gestion des jardins). Mise en culture prévue dès cet été.
- Damien FOURESTIER informe sur le projet de restructuration de la cour de l'école. Ce projet abordé en conseil d'école et avec le conseil municipal des enfants doit être réfléchi pour être traité dans son ensemble.
- Information sur la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra le 17 mai 2022 à 18h30. Date rajoutée pour des questions de délais sur certaines délibérations à venir.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question soulevée, M. le Maire lève la séance à 20 h 12.

Fait à Lézignan-la-Cèbe, le 24 mars 2022